

**Innate Pharma SA**  
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
117 Avenue de Luminy  
BP 30191  
13276 Marseille Cedex 09

**Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**  
**(Exercice clos le 31 décembre 2011)**

**AUDIT CONSEIL EXPERTISE, SA**  
*Membre de PKF International*  
17, Boulevard Augustin Cieussa  
13007 Marseille

**PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT**  
63 rue de Villiers  
92208 Neuilly-sur-Seine

**Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels  
(Exercice clos le 31 décembre 2011)**

Aux Actionnaires,  
**Innate Pharma SA**  
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance  
117 Avenue de Luminy  
BP 30191  
13276 Marseille Cedex 09

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Innate Pharma SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

## **1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

### ***Règles et principes comptables***

Les notes 2e et 2e1 de l'annexe exposent le traitement comptable appliqué aux immobilisations incorporelles et aux frais de recherche et développement engagés par votre société.

La note 2c décrit le traitement comptable des produits consommés dans le cadre des activités de recherche et développement.

La note 2k expose les règles et méthodes comptables relatives au chiffre d'affaires et notamment aux revenus générés par les accords de licence et les prestations de recherche et développement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes annexes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

### *Estimations comptables*

La note 2k de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de la durée d'implication de la Société dans les engagements de recherche et de développement futurs. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses utilisées et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le montant des revenus des accords de collaboration et de licence.

La note 2e1 de l'annexe mentionne que la direction procède à l'estimation de l'avancement des travaux de recherche et développement lors de la comptabilisation des charges de sous-traitance concernées. Nos travaux ont consisté à apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à vérifier l'exactitude arithmétique des calculs effectués par votre société pour déterminer le degré d'avancement et l'appliquer au coût total du contrat.

La note 23 de l'annexe mentionne le litige existant avec la société Bioagency AG. Nous nous sommes assurés que la société a donné les informations appropriées sur les risques inhérents à ce litige sur la base des informations disponibles à la date d'arrêté des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### **3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et aux participations réciproques vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Marseille, le 26 avril 2012

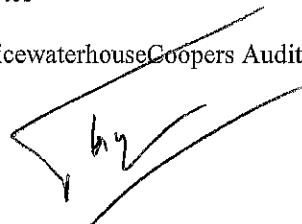
Les commissaires aux comptes

Audit Conseil Expertise SA  
Membre de PKF International



Guy Castinel

PricewaterhouseCoopers Audit



Vincent Thyssen

**Bilan**  
(en milliers d'euros, normes françaises)

	Note	Au 31 décembre	
		2010	2011
<b>Actif</b>			
<b>Actif immobilisé</b>			
Immobilisations incorporelles	3	35	45
Constructions	4	33	51
Installations techniques, matériel et outillage	4	243	318
Autres immobilisations corporelles	4	265	213
Avances et acomptes		—	—
Immobilisations financières	5	578	1 165
<b>Total actif immobilisé</b>		<b>1 155</b>	<b>1 792</b>
<b>Actif circulant</b>			
Clients et comptes rattachés	6	203	1 620
Autres créances	7	6 002	5 300
Valeurs mobilières de placement	8	32 812	—
Disponibilités	8	1 318	46 561
<b>Total actif circulant</b>		<b>40 336</b>	<b>53 481</b>
<b>Comptes de régularisation</b>			
Charges constatées d'avance	9	3 340	1 031
<b>Total comptes de régularisation</b>		<b>3 340</b>	<b>1 031</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>44 831</b>	<b>56 304</b>

**Bilan**  
(en milliers d'euros, normes françaises)

	Note	Au 31 décembre	
		2010	2011
<b>Passif</b>			
<b>Capitaux propres</b>			
Capital	10	1 884	1 884
Prime d'émission	10	102 651	102 687
Autres réserves		12	12
Report à nouveau		(54 542)	(69 076)
Résultat de l'exercice		(14 534)	(8 382)
Provisions réglementées	12	51	46
<b>Total capitaux propres</b>		<b>35 522</b>	<b>27 172</b>
<b>Autres Fonds Propres</b>			
Avances conditionnées	13	1 200	—
<b>Total Autres fonds Propres</b>		<b>1 200</b>	<b>—</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Provisions pour risques et charges	12	13	—
Pensions et obligations similaires	12	321	381
<b>Total provisions pour risques et charges</b>		<b>333</b>	<b>381</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes	13	1 256	2 418
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		4 983	4 202
Dettes fiscales et sociales		1 402	1 499
Autres dettes		135	151
Produits constatés d'avance	14	—	20 480
<b>Total des dettes</b>		<b>7 776</b>	<b>28 751</b>
<b>Total du passif</b>		<b>44 831</b>	<b>56 304</b>

**Compte de résultat**  
(en milliers d'euros, normes françaises)

	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2010	2011
Chiffre d'affaires	14	455	7 475
Subventions d'exploitation	11	14	410
Reprises sur amortissements, provisions, transfert de charges	12	206	43
Autres revenus		1	29
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>676</b>	<b>7 958</b>
Achats de matières premières et autres approvisionnements	15	(2 856)	(3 073)
Autres achats et charges externes	16	(9 102)	(11 201)
Impôts taxes et versements assimilés		(138)	(192)
Salaires et traitements	17	(3 907)	(4 305)
Charges sociales	17	(1 793)	(2 098)
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations	18	(267)	(239)
Dotations aux provisions pour risques et charges	12	(65)	(60)
Autres charges		(126)	(160)
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>(18 254)</b>	<b>(21 329)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>(17 578)</b>	<b>(13 371)</b>
Produits / (charges) financiers, nets	19	(592)	1 290
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>(18 170)</b>	<b>(12 081)</b>
Produits / (charges) exceptionnels, nets	20	8	7
Crédit d'impôt recherche	21	3 628	3 693
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>(14 534)</b>	<b>(8 382)</b>

**Tableau des flux de trésorerie**  
(en milliers d'euros, normes françaises)

	Note	Exercice clos le 31 décembre	
		2010	2011
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
Résultat net comptable		(14 534)	(8 382)
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :</i>			
Amortissements et provisions		781	(150)
(Plus) / moins values sur cession et mises au rebut d'actifs		15	(3)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		99	21 438
(Gains) / pertes de change	19	13	117
<b>Flux de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>(13 626)</b>	<b>13 026</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>			
Acquisitions d'immobilisations	4	(369)	(322)
Cessions d'immobilisations		101	—
Variations d'immobilisations financières		35	(155)
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(234)</b>	<b>(477)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>			
Produit net de l'émission d'actions	10	8	36
Encaissements provenant de nouveaux emprunts		—	—
Remboursements d'emprunts		(10)	(38)
Apport en compte courant aux filiales		(908)	—
Rachat d'actions propres		77	—
<b>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>(833)</b>	<b>(2)</b>
Gains / (pertes) de change sur la trésorerie		(13)	(117)
<b>Variation de la trésorerie</b>		<b>(14 706)</b>	<b>12 430</b>
Trésorerie à l'ouverture		48 837	34 131
<b>Trésorerie à la clôture</b>		<b>34 131</b>	<b>46 561</b>
<i>Dont :</i>			
Disponibilités		1 318	46 561
Valeurs mobilières de placement		32 813	—
<b>Total de la trésorerie à la clôture</b>		<b>34 131</b>	<b>46 561</b>

**Tableau de variation des capitaux propres**  
(en milliers d'euros, normes françaises)

	Nombre d'actions	Capital social	Prime d'émission	Réserves et report à nouveau	Autres réserves	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total capitaux propres
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	<b>36 637</b>	<b>1 832</b>	<b>102 643</b>	<b>(41 213)</b>	<b>65</b>	<b>(13 329)</b>	<b>75</b>	<b>50 073</b>
Affectation du résultat 2009	-	-	-	-(13 329)	-	13 329	-	-
Résultat de l'exercice 2010	-	-	-	-	-	(14 534)	-	(14 534)
Directoire 26 mars 2010 Acquisition actions gratuites	1 043	52	-	-	(52)	-	-	-
Directoire 5 mai 2010 Acquisition actions gratuites	7	-	-	-	-	-	-	-
Directoire 18/06/2010 Souscription BSAAR	-	-	8	-	-	-	-	8
Dotation nette aux amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-	(25)	(25)
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	<b>36 687</b>	<b>1 884</b>	<b>102 651</b>	<b>(54 542)</b>	<b>12</b>	<b>(14 534)</b>	<b>50</b>	<b>35 522</b>
Affectation du résultat 2010	-	-	-	-(14 534)	-	14 534	-	-
Résultat de l'exercice 2011	-	-	-	-	-	(8 382)	-	(8 382)
Souscription BSA / BSAAR	-	-	36	-	-	-	-	36
Dotation nette aux amortissements dérogatoires	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	<b>36 687</b>	<b>1 884</b>	<b>102 687</b>	<b>(69 076)</b>	<b>12</b>	<b>(8 382)</b>	<b>46</b>	<b>27 172</b>



## Notes aux états financiers (normes françaises)

- 1) **Faits caractéristiques de l'exercice**
- 2) **Principes comptables**
- 3) **Immobilisations incorporelles**
- 4) **Immobilisations corporelles**
- 5) **Immobilisations financières**
- 6) **Clients et comptes rattachés**
- 7) **Autres créances**
- 8) **Disponibilités et valeurs mobilières de placement**
- 9) **Charges constatées d'avance**
- 10) **Capital**
- 11) **Avances conditionnées, subventions et financements publics**
- 12) **Provisions**
- 13) **Emprunts et dettes**
- 14) **Chiffre d'affaires**
- 15) **Achats de matières premières et autres approvisionnements**
- 16) **Autres achats et charges externes**
- 17) **Coûts de personnel**
- 18) **Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations**
- 19) **Produits et charges financiers, nets**
- 20) **Produits et charges exceptionnels, nets**
- 21) **Impôts sur les bénéfices**
- 22) **Engagements**
- 23) **Litige**
- 24) **Droit Individuel à la Formation (DIF)**
- 25) **Evènements postérieurs à la clôture**

## 1) Faits caractéristiques de l'exercice

Suite à la signature avec Bristol-Myers Squibb d'une licence exclusive pour le développement et la commercialisation du candidat-médicament IPH2102 en juillet 2011, Innate Pharma a reçu un premier paiement de 24,9 millions d'euros (35,3 millions de dollars US). Cette somme est non remboursable et non imputable à l'exception de 3,5 millions d'euros (5 millions de dollars US) qui pourraient être imputés à des paiements d'étapes futurs. La partie non remboursable et non imputable du premier paiement est comptabilisée en chiffre d'affaires de manière linéaire sur la durée anticipée du programme clinique engagé au moment de la signature. Le montant non encore reconnu au résultat constitue un produit constaté d'avance au passif du bilan. En plus de ce paiement initial, la Société a facturé à Bristol-Myers Squibb le montant de ses dépenses externes pour le programme licencié entre la date de départ prévue au contrat et le 31 décembre 2011.

En 2011, le chiffre d'affaires inclus également un paiement par Novo Nordisk A/S pour l'atteinte en février 2011 d'une étape de développement clinique dans le cadre d'un programme de recherche.

## 2) Principes comptables

### a) Base de préparation

Les comptes de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables en vigueur en France dans le respect du principe de prudence et d'indépendance des exercices et en présumant la continuité d'exploitation.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que des Règlements du CRC n° 2000-06, n° 2004-06 et n° 2002-10 relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005.

### b) Changements de réglementation et de méthodes comptables

Aucun changement de réglementation ni de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

### c) Traitement des produits consommés

La Société a déterminé que la réglementation comptable française sur les actifs, qui a aligné la définition des stocks sur celle de la norme IAS 2, selon laquelle ne peuvent être inscrits dans cette rubrique que les éléments destinés à être vendus en l'état ou à l'issue d'un processus de production, exclut que soient qualifiés de stocks les produits qu'elle consomme dans le cadre de ses activités de recherche et développement. Toutefois, la part de ces éléments non consommée à la clôture de l'exercice doit être inscrite en charges constatées d'avance, en application du Plan Comptable Général.

### d) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les rénovations et les aménagements majeurs sont immobilisés, les frais de réparation, de maintenance et les coûts des autres travaux de rénovation sont comptabilisés en charges au fur et à mesure des dépenses.

### d1) Amortissement économique pour dépréciation

Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilisation estimée des biens. Les agencements de biens loués sont amortis sur la durée la plus courte de leur durée d'utilisation propre ou de la durée du contrat de location.

Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Agencements et aménagements des constructions	10 ans
Matériel de laboratoire	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

#### *d2) Amortissement dérogatoire*

Un amortissement fiscal est constaté sur le matériel et outillage affecté à la recherche. Pour les investissements réalisés à ce titre entre le 1er janvier 2004 et le 31 décembre 2011, la Société a opté pour l'application du coefficient dégressif majoré.

En application de la réglementation comptable française, l'avantage fiscal correspondant à l'excédent de l'amortissement fiscal sur l'amortissement économique est porté au passif au compte amortissement dérogatoire, qui est présenté au bilan dans les capitaux propres en « Provisions réglementées ».

#### *e) Immobilisations incorporelles*

En application de la réglementation comptable sur les actifs, une immobilisation incorporelle est comptabilisée si, et seulement si :

- il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la Société ; et
- le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Pour apprécier le degré de certitude attaché aux flux d'avantages économiques futurs attribuables à l'utilisation de l'actif, la direction exerce son jugement sur la base des indications disponibles lors de la comptabilisation initiale de cet actif.

En accord avec cette réglementation, les dépenses de propriété intellectuelle sont comptabilisées en charges en raison de la difficulté d'évaluer avec fiabilité le coût de ces dépenses au moment de la signature du contrat.

#### *e1) Frais de recherche et de développement*

En application de l'article 2-6 du Règlement CRC n° 2004-06, les travaux de recherche sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont engagés. Cette méthode est conforme au traitement comptable adopté par la Société antérieurement au changement de réglementation.

La Société sous-traite une partie importante de ses activités de recherche et développement à des partenaires externes. Ces dépenses sont comptabilisées en fonction de l'avancement des travaux. Le degré d'avancement est déterminé sur la base des informations communiquées par les partenaires externes, corroborées par des analyses internes. La détermination du degré d'avancement nécessite de recourir à des estimations.

#### *e2) Autres immobilisations incorporelles*

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées sont évalués à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition. Ces éléments sont amortis sur la durée de leur utilisation par la Société, selon les coefficients annuels suivants :

Brevets	20%
Logiciels	50%

### *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont constituées par les titres de participation dans les filiales et participations de la Société, des actions propres et des dépôts et cautionnement divers.

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur coût d'acquisition. Cette valeur est comparée en fin de période à la valeur d'usage de ces mêmes titres après prise en compte de la quote-part des capitaux propres correspondant à la participation et des perspectives de rentabilité. Une provision est constatée lorsque la valeur d'usage est inférieure au coût d'acquisition.

### *g) Disponibilités et placements*

Les disponibilités comprennent les espèces et toutes les valeurs qui, en raison de leur nature, sont immédiatement convertibles en espèces pour leur montant nominal.

Les valeurs mobilières de placement détenues par la Société sont des titres non représentatifs d'une quote-part de capital, dont l'achat constitue un placement de trésorerie transitoire ou permanent, non spéculatif. L'objectif de la Société est d'obtenir une rentabilité minimale mesurée en général en référence à l'EONIA, par la perception d'un revenu (dividendes ou intérêts) et/ou par la réalisation d'une plus-value lors de la revente.

La Société compare lors de chaque clôture le coût d'acquisition des valeurs mobilières de placement à leur valeur d'inventaire, cette dernière étant pour les SICAV et fonds communs de placement monétaires leur valeur liquidative, pour chaque ligne de titres.

Seules les moins-values latentes affectent le résultat de l'exercice. Elles font l'objet d'une provision pour dépréciation. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées mais sont néanmoins soumises à l'impôt sur les bénéfices.

### *h) Impôt sur les bénéfices et crédit d'impôt recherche*

L'impôt sur les bénéfices est comptabilisé selon la méthode de l'impôt exigible. Dans cette méthode, la charge d'impôt de l'exercice est le montant dû à l'Etat, le produit d'impôt de l'exercice est le crédit d'impôt octroyé par l'Etat au titre de l'exercice, et il n'est pas tenu compte de l'impôt différé résultant des effets futurs des différences temporaires et déficits fiscaux reportables.

La Société bénéficie du crédit d'impôt recherche depuis son premier exercice fiscal. Depuis le 31 décembre 2009, compte tenu de la possibilité offerte par la Loi de Finance pour 2010 de demander le remboursement anticipé immédiat des créances de crédit d'impôt recherche, la créance de crédit d'impôt recherche de la Société au titre de 2011 a été présentée en créances courantes.

Il est à noter qu'à compter de 2011, seules les sociétés répondant aux critères de PME communautaires sont éligibles à ce remboursement anticipé des créances de crédit d'impôt recherche. La Société s'est assuré qu'elle répondait aux critères définissant une PME communautaire et peut donc continuer de bénéficier du remboursement anticipé.

### *i) Avances conditionnées et autres formes d'aides publiques*

La Société bénéficie d'un certain nombre d'aides publiques, sous forme de subventions ou d'avances conditionnées.

Les subventions publiques sont inscrites à l'actif lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- la Société se conformera aux conditions attachées aux subventions ; et
- les subventions seront reçues.

Les avances reçues de l'Etat comportent généralement une part dont le remboursement est obligatoire, classée en emprunts, et une part remboursable en cas de succès technique ou commercial, classée en avances conditionnées. Les avances conditionnées sont présentées au bilan dans la rubrique « Autres fonds propres » tant qu'il existe un doute quant au succès technique ou commercial.

Une subvention publique à recevoir soit en compensation de charges ou de pertes déjà encourues, soit à titre de soutien financier immédiat à la Société sans coûts futurs liés, est comptabilisée en produits de l'exercice au cours duquel la créance devient acquise.

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans le résultat exceptionnel de l'exercice d'octroi.

### j) Provisions

Des provisions sont comptabilisées lorsque la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'événements passés, qu'il est probable que le versement d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation et qu'une estimation fiable du montant de l'obligation peut être effectuée. Lorsque la Société s'attend à ce qu'une provision soit remboursée, par exemple dans le cadre d'un contrat d'assurance, le remboursement est constaté comme un actif distinct uniquement lorsqu'il est virtuellement certain.

### k) Reconnaissance du chiffre d'affaires

A ce jour, le chiffre d'affaires de la Société correspond essentiellement aux revenus générés par les accords de licence et aux projets de recherche et développement conclus avec les sociétés pharmaceutiques (Note 14). Ces contrats incluent généralement diverses composantes, telles que des montants facturables à la signature et des montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis, des paiements forfaitaires de financement de frais de recherche et développement et l'attribution de redevances sur les ventes futures de produits.

Les montants facturables au titre de la signature du contrat, qui rémunèrent un accès à la technologie, sont immédiatement enregistrés en chiffre d'affaires lors de la prise d'effet du contrat lorsque les montants reçus sont non remboursables et que la Société n'a pas d'engagements de développements futurs. Dans tous les autres cas, ils sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques. Les montants facturables lors du franchissement de certains objectifs de développement prédéfinis sont enregistrés en chiffre d'affaires lors de l'atteinte effective de ces objectifs. Les revenus liés au financement de frais de recherche et développement sont initialement comptabilisés en produits constatés d'avance et étalés sur la durée estimée de l'implication de la Société dans les développements futurs, laquelle fait l'objet de révisions périodiques.

Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque la recouvrabilité des montants facturés s'avère incertaine.

Le chiffre d'affaires se compose également de la refacturation intra-groupe des différentes conventions régissant les relations du Groupe, ainsi que la refacturation de certains frais.

### 3) Immobilisations incorporelles

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	<u>Logiciels</u>	<u>Brevets</u>	<u>Fonds commercial</u>	<u>Total</u>
Exercice clos le 31 décembre 2011				
Solde net à l'ouverture	35	—	—	35
Acquisitions	42	—	3	45
Amortissements et provisions	(35)	—	—	(35)
<b>Solde net à la clôture</b>	<b>42</b>	<b>—</b>	<b>3</b>	<b>45</b>

### 4) Immobilisations corporelles

Les variations des postes constructions et installations techniques, matériel et outillage s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	<u>Constructions</u>	<u>Matériel de laboratoire</u>	<u>Autres immobilisations corporelles</u>	<u>Total</u>
<b>Exercice clos le 31 décembre 2011</b>				
Solde net à l'ouverture	33	243	265	541
Acquisitions	23	200	54	277
Cessions	—	—	(4)	(4)
Amortissements	(5)	(125)	(102)	(232)
<b>Solde net à la clôture</b>	<b>51</b>	<b>318</b>	<b>214</b>	<b>582</b>
				12

5) Immobilisation financières

	Titres de participation	Créances rattachées aux participations	Actions propres	Autres immobilisations financières	Total
<b>Exercice clos le 31 décembre 2011</b>					
Solde net à l'ouverture	—	412	156	10	578
Augmentation	—	120	10	25	155
Capitalisation du compte courant	887	(887)	—	—	—
Cessions	—	—	—	—	—
Variation des dépréciations	(233)	619	46	—	432
<b>Solde net à la clôture</b>	<b>654</b>	<b>264</b>	<b>212</b>	<b>35</b>	<b>1 165</b>

Le Groupe a comptabilisé pour la première fois au 30 juin 2011 sa participation dans la société Platine Pharma Services SAS (anciennement Innate Pharma Services SAS) selon la méthode de la mise en équivalence. Jusqu'au 30 mars 2011, le Groupe possédait cette filiale à 100%. A cette date, la société Transgene SA est entrée au capital de la filiale à hauteur de 50% et Innate Pharma Services SAS a changé de nom pour devenir Platine Pharma Services SAS. La Société dispose d'un contrôle conjoint avec Transgene SA sur Platine Pharma Services SAS.

Au 31 décembre 2011, la Société possède 155 175 actions Innate Pharma valorisées à 213 milliers d'euros

6) Clients et comptes rattachés

En milliers d'euros	Au 31 décembre	
	2010	2011
Clients – part à court terme	203	1 620
Clients – part long terme	—	—
<b>Total Clients et comptes rattachés</b>	<b>203</b>	<b>1 620</b>

Au 31 décembre 2011, le poste se compose essentiellement de créances envers Bristol-Myers Squibb correspondant à la refacturation des coûts de sous-traitance nécessaire à l'achèvement des études en cours que la Société est en charge de mener à terme.

7) Autres créances

Les autres créances s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Autres créances — part à court terme		4 262
Autres créances — part à long terme	1 149	1 038
<b>Total des autres créances</b>	<b>6 002</b>	<b>5 300</b>

Les autres créances — part à court terme s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Avances et acomptes versés aux fournisseurs	97	18
Crédit de TVA	563	271
TVA déductible	248	122
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2009	3	—
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2010	3 594	3 667
Subventions et aides publiques	233	56
Avance preneur Sogebail	105	111
Autres créances	10	17
<b>Autres créances — part à court terme</b>	<b>4 853</b>	<b>4 262</b>

La Société a fait parvenir début 2012 une demande de remboursement immédiat de son crédit d'impôt recherche au titre de 2011, et a classé la créance associée à court terme.

Les autres créances — part à long terme s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Avance-preneur SOGEBAIL	1 149	1 038
<b>Autres créances — part à long terme</b>	<b>1 149</b>	<b>1 038</b>

#### 8) Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Au 31 décembre 2011, le poste se compose uniquement de comptes courants, de comptes d'épargne et de comptes à termes souscrit auprès de différents établissements bancaires.

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Comptes bancaires courants	1 318	10 417
Comptes à terme	—	36 144
SICAV et FCP monétaires	32 812	—
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie</b>	<b>34 130</b>	<b>46 561</b>

#### 9) Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Produits approvisionnés et non encore consommés par les activités de recherche	3 099	906
Autres charges constatées d'avance	241	125
<b>Total des charges constatées d'avance</b>	<b>3 340</b>	<b>1 031</b>

Comme indiqué en Note 2 b2, la société a déterminé que la nouvelle réglementation comptable française sur les actifs, applicable à compter du 1er janvier 2005, exclut que soient qualifiés de stocks les produits qu'elle consomme dans le cadre de ses activités de recherche. La part de ces éléments non consommée à la clôture de l'exercice est désormais inscrite en charges constatées d'avance.

## 10) Capital

La décomposition du capital social aux 31 décembre 2010 et 2011 s'analyse comme suit (nombre d'actions de valeur nominale 0,05 euro, en milliers) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Actions ordinaires	37 687	37 687
<b>Total</b>	<b>37 687</b>	<b>37 687</b>

### *Historique des modifications de capital*

L'historique des opérations sur le capital est le suivant :

Le 12 mars 2007, suite à l'exercice de différents bons de créateurs d'entreprises en janvier et février 2007, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 6 425 euros (128 500 actions nouvelles), portant le capital social à 1 255 564,20 euros.

Le 1er juin 2007, suite à l'exercice de différents bons de créateurs d'entreprises en avril et mai 2007, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 2 710 euros (54 200 actions nouvelles), portant le capital social à 1 258 274,20 euros.

Le 22 janvier 2008, suite à l'exercice d'options de souscription d'actions en juillet et décembre 2007, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 238,75 euros (4 775 actions nouvelles), portant le capital social à 1 258 512,95 euros au 31 décembre 2007.

Le 30 avril 2008, suite à l'attribution définitive d'actions gratuites distribuées en 2006, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 37 100 euros (742 000 actions nouvelles), portant le capital social à 1 295 612,95 euros au 31 décembre 2008.

Le 23 décembre 2009, suite à une augmentation de capital réservée à des catégories d'investisseurs, conformément à l'utilisation des délégations consenties par les résolutions numéros 18 et 19 votées par les actionnaires le 23 juin 2009, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 536 226,75 euros (10 724 535 actions nouvelles), portant le capital social à 1 831 839,70 euros. Le montant brut de l'émission s'est élevé à 24,3 millions d'euros et le montant net de frais à 23,1 millions d'euros.

Le 26 mars 2010, suite à l'attribution définitive d'actions gratuites distribuées en 2008, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 52 157 euros (1 043 140 actions nouvelles), portant le capital social à 1 883 996,7 euros.

Le 5 mai 2010, suite à l'attribution définitive d'actions gratuites distribuées en 2008, le Directoire a constaté une augmentation de capital d'un montant de 343 euros (6 860 actions nouvelles), portant le capital social à 1 884 339,7 euros.



### Bons et options de souscription d'actions

Les mouvements sur les bons et options de souscription d'actions s'analysent comme suit :

	<u>BSPCE</u>	<u>BSA</u>	<u>Options de souscription</u>	<u>BSAAR</u>
<b>Solde initial — 23 septembre 1999</b>	—	—	—	—
Bons octroyés le 28 avril 2000	18 750	—	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2000</b>	<b>18 750</b>	—	—	—
Bons octroyés le 22 décembre 2001	—	15 500	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2001</b>	<b>18 750</b>	<b>15 500</b>	—	—
Bons octroyés le 15 mai 2002	12 750	—	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2002</b>	<b>31 500</b>	<b>15 500</b>	—	—
Bons et options octroyés le 3 juillet 2003	—	3 000	28 500	—
Bons et options caduques en 2003	(1 500)	—	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2003</b>	<b>30 000</b>	<b>18 500</b>	<b>28 500</b>	—
Bons et options caduques en 2004	(250)	—	(5 250)	—
Bons et options exercés en 2004	(18 750)	—	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2004</b>	<b>11 000</b>	<b>18 500</b>	<b>23 250</b>	—
Options octroyées le 13 juin 2005	—	—	25 000	—
<b>Solde au 31 décembre 2005</b>	<b>11 000</b>	<b>18 500</b>	<b>48 250</b>	—
Bons et options caduques en 2006	—	—	(4 050)	—
Bons et options exercés en 2006	(1 865)	(15 500)	(150)	—
<b>Solde au 31 décembre 2006</b>	<b>9 135</b>	<b>3 000</b>	<b>44 050</b>	—
Bons et options caduques en 2007	—	—	(121,75)	—
Bons et options exercés en 2007	(9 135)	—	(238,75)	—
<b>Solde au 31 décembre 2007</b>	—	<b>3 000</b>	<b>43 690</b>	—
Bons et options caduques en 2008	—	(3 000)	(400)	—
Bons octroyés le 28 mars 2008	—	199 998	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2008</b>	—	<b>199 998</b>	<b>43 290</b>	—
Bons et options caduques en 2009	—	—	(2 300)	—
Bons octroyés le 19 janvier 2009	—	35 000	—	—
<b>Solde au 31 décembre 2009</b>	—	<b>234 998</b>	<b>40 990</b>	—
Bons et options caduques en 2010	—	—	(14 200)	—
Bons octroyés le 18 juin 2010	—	—	—	100 000
<b>Solde au 31 décembre 2010</b>	—	<b>234 998</b>	<b>26 790</b>	<b>100 000</b>
Bons et options caduques en 2011	—	—	(1 100)	—
Bons octroyés le 29 juillet 2011	—	325 000	—	—
Bons octroyés le 9 septembre 2011	—	—	—	650 000
<b>Solde au 31 décembre 2011</b>	—	<b>559 998</b>	<b>25 690</b>	<b>750 000</b>

Chaque option de souscription d'action donne droit à la souscription de vingt actions à créer, compte tenu de la division de la valeur nominale de l'action par vingt intervenue le 29 mars 2006. Au 31 décembre 2011, les 25 690 options de souscription d'action en circulation donnaient droit à la souscription de 513 800 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action.

Les BSA en circulation au 31 décembre 2011 donnent droit à la souscription de 559 998 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action.

Les BSAAR en circulation au 31 décembre 2011 donnent droit à la souscription de 750 000 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action.

Au 31 décembre 2011, les BSA, BSAAR, et options de souscription d'action en circulation donnaient droit à la souscription de 1 823 798 actions ordinaires nouvelles de nominal 0,05 euro par action

Le 1er juillet 2003, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 3 000 BSA2003 et 28 500 options de souscription (« Stock-Options2003 »). Les BSA2003 ont été octroyés à un membre actuel du Conseil de

Surveillance de la Société et les Stock-Options2003 attribuées à des salariés par le « Comité de Direction » le 1er juillet 2003. Suite à l'expiration du délai d'exercice des BSA2003 le 1er juillet 2008, ceux-ci ont été annulés. Suite à la radiation (consécutive aux départs de salariés) et à l'exercice de certaines Stock-Options2003, il restait, au 31 décembre 2011, 12 690 Stock-Options2003 exerçables représentant un total de 253 800 actions ordinaires.

Le 22 juillet 2004, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 25 000 options de souscription d'actions (« Stock-Options<sub>2004</sub> »). Les Stock-Options<sub>2004</sub> ont été attribuées à des salariés par le « Comité de Direction » le 13 juin 2005. Suite à la radiation (consécutive aux départs de salariés) de certaines Stock-Options<sub>2004</sub>, il restait, au 31 décembre 2011, 13 000 Stock-Options<sub>2004</sub> exerçables représentant un total de 260 000 actions ordinaires.

Le 26 juin 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 200 000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 200 000 actions nouvelles (« BSA2007 »). 199 998 de ces BSA2007 ont été attribuées à des membres indépendants du Conseil de Surveillance et à des membres du Comité scientifique par le Directoire le 25 mars 2008.

Le 27 juin 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 240 000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 240 000 actions nouvelles (« BSA2008 »). 35 000 de ces BSA2008 ont été attribuées à un membre indépendant du Conseil de Surveillance par le Directoire le 19 janvier 2009.

Le 23 juin 2009, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 100 000 bons de souscriptions et/ou d'actions remboursables (« BSAAR ») donnant droit à la souscription de 100 000 actions nouvelles. L'intégralité de ces 100 000 BSAAR ont été attribués par le Directoire du 18 juin 2010. Les BSAAR donnent droit à la souscription de 100 000 actions ordinaires au prix de 2,34 euros par action.

Le 29 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé la création de 350 000 bons de souscription d'actions donnant droit à la souscription de 350 000 actions nouvelles. 325 000 BSA dont 100 000 BSA 2011-1 et 225 000 BSA 2011-2 ont été attribuées à des membres indépendants du Conseil de Surveillance, à des consultants et à des membres du Comité scientifique par le Directoire le 29 juillet 2011.

Le 29 juin 2011, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 1 000 000 bons de souscriptions et/ou d'actions remboursables (« BSAAR 2011 ») donnant droit à la souscription de 1 000 000 actions nouvelles. Le 11 janvier 2012, le Directoire a constaté la souscription de 650 000 BSAAR 2011, pouvant donner lieu à l'émission de 650 000 actions nouvelles.

### *Actions gratuites*

L'historique des opérations sur les actions gratuites est le suivant :

Le 29 mars 2006, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 800 000 actions gratuites (« Actions Gratuites2006 »). 751 000 de ces Actions Gratuites2006 ont été attribuées à des salariés par le Directoire le 24 avril 2006. Les Actions Gratuites2006 ont été acquises par le bénéficiaire à 100% à compter du deuxième anniversaire de leur attribution, soit le 24 avril 2008. Suite au départ de certains salariés, et à l'annulation Actions Gratuites2006 conformément au règlement du plan de ces actions gratuites, le solde des actions ordinaires créées à l'issue de la période d'acquisition s'est élevé à 742 000. Une augmentation de capital correspondante a été constatée par le Directoire le 30 avril 2008.

Le 27 juin 2007, l'Assemblée Générale Extraordinaire a autorisé l'émission de 1 300 000 actions gratuites nouvelles (« Actions Gratuites2007 »). 1 050 690 de ces Actions Gratuites2007 ont été attribuées à des salariés par le Directoire le 25 mars 2008. Suite au départ de salariés, 6 800 Actions Gratuites2007 ont été reversées au plan en avril. 6 860 Actions Gratuites2007 ont été de nouveau attribuées à des salariés par le Directoire le 30 avril 2008. Suite au départ d'un salarié, 750 Actions Gratuites2007 sont devenues caduques. Le 26 mars 2010, le Directoire a constaté l'acquisition définitive de 1 043 140 actions gratuites sur les 1 050 690 actions gratuites attribuées le 25 mars 2008 et a constaté l'augmentation de capital en résultant. Le 5 mai 2010, le Directoire a constaté l'acquisition définitive de 6 860 actions gratuites sur les 1 300 000 actions autorisées, cette attribution intervenant en complément de l'attribution préalable décidée par le Directoire du 25 mars 2008. Le Directoire du 5 mai 2010 a constaté l'augmentation de capital en résultant.

Le 26 juin 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé l'annulation des 249 250 Actions Gratuites2007 non encore attribués et à autorisé l'émission de 250 000 actions gratuites nouvelles (« Actions Gratuites2008 »). 249 100 de ces Actions Gratuites2008 ont été attribuées à des salariés par le Directoire le 1er juillet 2008. Au 31 décembre 2010, compte-tenu des annulations d'actions gratuites consécutives aux départs de salariés, il restait 249 100 Actions Gratuites2008 en circulation, à acquérir par les bénéficiaires à 100% le 1er juillet 2012 pour les Actions

Gratuites2008. A la date d'enregistrement du Document de référence, il reste 249 100 Actions Gratuites2008 attribuées et restant à acquérir définitivement.

Les Actions Gratuites2007 sont soumises à une période d'indisponibilité de deux ans pendant laquelle les actions ne seront pas cessibles à l'issue de leur acquisition définitive et les Actions Gratuites2008 n'ont pas de période d'indisponibilité mais sont acquises définitivement quatre ans après leur date d'attribution.

Les mouvements sur les actions gratuites s'analysent comme suit :

<i>Nombre d'actions</i>	<b>Actions gratuites 2006</b>	<b>Actions gratuites 2007</b>	<b>Actions gratuites 2008</b>	<b>Total</b>
<b>Autorisation d'émission d'actions gratuites</b>	800 000	1 300 000	250 000	
Actions gratuites octroyées	751 000	-	-	-
Actions gratuites caduques	-	-	-	-
Acquisition définitive d'actions gratuites	-	-	-	-
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2007</b>	<b>751 000</b>	-	-	<b>751 000</b>
Actions gratuites octroyées	-	1 050 690	249 100	1 299 790
Reversion au plan suite à des départs de salariés	-	(6 800)	-	(6 800)
Réattribution d'actions gratuites	-	6 860	-	6 860
Actions gratuites caduques	(9 000)	(750)	-	(9 750)
Acquisition définitive d'actions gratuites	(742 000)	-	-	(742 000)
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2008</b>	-	<b>1 050 000</b>	<b>249 100</b>	<b>1 299 100</b>
Actions gratuites caduques	-	-	-	-
Acquisition définitive d'actions gratuites	-	-	-	-
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2009</b>	-	<b>1 050 000</b>	<b>249 100</b>	<b>1 299 100</b>
Actions gratuites caduques	-	-	-	-
Acquisition définitive d'actions gratuites	-	(1 050 000)	-	(1 050 000)
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2010</b>	-	-	<b>249 100</b>	<b>249 100</b>
Actions gratuites caduques	-	-	-	-
Acquisition définitive d'actions gratuites	-	-	-	-
<b>Nombre d'actions gratuites en circulation au 31 décembre 2011</b>	-	-	<b>249 100</b>	<b>249 100</b>

#### 11) Avances conditionnées, subventions et financements publics

La Société reçoit des aides de l'Etat français, de l'Union européenne et des collectivités publiques locales françaises sous plusieurs formes :

- Avances conditionnées remboursables sous certaines conditions,
- Subventions d'investissement ou d'exploitation, et
- Crédits d'impôt recherche.

##### *Avances conditionnées*

Les avances conditionnées et emprunts auprès des collectivités publiques font l'objet de plusieurs contrats ou avenants différents avec Oséo.

##### *Subventions reçues des collectivités publiques*

Depuis sa création, la Société reçoit, en raison de son caractère innovant, un certain nombre d'aides ou subventions de l'Etat ou des collectivités publiques destinées à financer son fonctionnement ou des recrutements spécifiques.

A la différence des avances conditionnées :

- la Société a l'assurance de se conforter aux conditions attachées à ces subventions, et
- ces subventions ne sont pas remboursables.

Ces subventions sont comptabilisées dans le compte de résultat sur l'exercice de rattachement aux charges ou dépenses correspondantes.

### *Crédits d'impôt recherche*

Les crédits d'impôt recherche sont décrits en Note 21.

## 12) Provisions

Les provisions et variations de provisions s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

<i>Provisions réglementées</i>	Montant au 1/01/2011	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Diminutions montants non utilisés	Montant au 31/12/2011
Amortissements dérogatoires	51	29	34	—	46
<b>Total</b>	<b>51</b>	<b>29</b>	<b>34</b>	<b>—</b>	<b>46</b>

<b>Provisions pour risques et charges</b>	Montant au 1/01/2011	Augmentations dotations	Diminutions montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant au 31/12/2011
Provision pour risques et charges	13	—	13	—	—
Pensions et obligations similaires	320	61	—	—	381
<b>Total</b>	<b>333</b>	<b>61</b>	<b>13</b>	<b>—</b>	<b>381</b>

<b>Provision pour dépréciation</b>	Montant au 1/01/2011	Augmentations dotations	Diminutions montants utilisés	Diminutions montants non utilisés	Montant au 31/12/2011
Autres provisions pour dépréciation	—	—	—	—	—
Dépréciation des agencements	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>Total général</b>	<b>384</b>	<b>90</b>	<b>47</b>	<b>—</b>	<b>427</b>

*Dont dotations et reprises*

<i>D'exploitation</i>	61	13	—	—
<i>Financières</i>	—	—	—	—
<i>Exceptionnelles</i>	29	34	—	—

### **Provision pour amortissement dérogatoire**

Les amortissements dérogatoires sont comptabilisés en application des principes décrits en Note 2 c2.

### **Provision pour risques et charges**

Il n'y pas de provision pour risques et charges au 31 décembre 2011.

### **Pensions et obligations similaires**

Les indemnités de fin de carrière constituent le seul régime à prestations définies dont bénéficie le personnel de la Société.

En application de l'article L.123-13 du Code de commerce repris par la recommandation CNC 2003 R-01, la société a fait le choix d'inscrire au bilan, sous forme de provision, le montant correspondant à tout ou partie de ces engagements.

Les principales hypothèses actuarielles utilisées pour l'évaluation des indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Taux d'actualisation	4,75%	4,75%
Taux d'augmentation annuelle des salaires	3,0%	3,0%

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Valeur actualisée des obligations financées	—	—
Juste valeur des actifs du régime	—	—
Valeur actualisée des obligations non financées	321	381
Pertes actuarielles non reconnues	—	—
Coût des services passés non reconnu	—	—
<b>Provision inscrite au bilan</b>	<b>321</b>	<b>381</b>

Le tableau ci-après indique les montants comptabilisés au compte de résultat :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Coût des services rendus	46	51
Perte actuarielle nette comptabilisée durant l'exercice	3	17
Coût financier	3	(7)
<b>Total</b>	<b>53</b>	<b>61</b>

### 13) Emprunts et dettes

L'analyse par échéance de ce poste est la suivante (en milliers d'euros) :

	Au 31 décembre	
	2010	2011
Eurotransbio	20	24
Oséo ADI — 15/02/2002 (Aide 1)	—	225
Oséo ADI — 15/02/2002 (Conseil Général) (Aide 2)	—	20
Oséo EUREKA — 03/12/2003 (Aide 3)	—	200
Oséo IPH2101 (Aide 4)	—	1 200
<b>Total à court terme</b>	<b>20</b>	<b>1 669</b>
Oséo ADI — 15/02/2002 (Aide 1)	770	545
Oséo ADI — 15/02/2002 (Conseil Général) (Aide 2)	69	49
Oséo EUREKA — 03/12/2003 (Aide 3)	326	125
EUROTRANSBIO — 03/03/2008, Vivabio	71	30
<b>Total à long terme</b>	<b>1 236</b>	<b>749</b>
<b>Total des emprunts et dettes</b>	<b>1 256</b>	<b>2 418</b>

Les montants dus à Oséo représentent la part remboursable sans condition de succès technique ou commercial des aides à l'innovation telles que décrites en Note 11.

En 2009, la Société a reçu l'accord d'Oséo sur un nouveau calendrier de remboursement des aides 1, 2 et 3 pour la partie non remboursée en 2009. En conséquence, ces avances remboursables sont désormais comptabilisées comme passifs financiers non courants pour le montant des échéances supérieur à un an.

En l'absence de certitude quant au succès du programme associé, l'aide 4 avait été reclassée en « Autres fonds propres » au 31 décembre 2010. Suite à la signature du contrat de collaboration avec Bristol-Myers Squibb, cette aide devra être remboursée en mars 2012, et a donc été reclassée en « Emprunts et dettes » au 31 décembre 2011.

#### 14) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se compose des revenus liés aux accords signés avec Bristol-Myers Squibb et Novo Nordisk A/S. Les revenus liés à l'accord signé avec Bristol-Myers Squibb se composent des éléments suivants :

- Un paiement forfaitaire à la signature de l'accord, reçu intégralement en juillet 2011 mais dont la comptabilisation de la partie non imputable et non remboursable a été étalée de manière linéaire sur la durée anticipée du programme clinique engagé au moment de la signature et
- La refacturation des coûts de sous-traitance nécessaire à l'achèvement des études en cours que la Société est en charge de mener à terme.

#### 15) Achats de matières premières et autres approvisionnements

Les achats de matières premières et autres approvisionnements comprennent les coûts d'achat auprès de tiers des produits développés par la Société, qui n'a pas de capacité de production. Ces coûts comprennent également les coûts d'achat des produits et substances pharmaceutiques achetés par la Société à des tiers et utilisés dans son activité de recherche et développement.

#### 16) Autres achats et charges externes

Les autres achats et charges externes s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2011
Sous-traitance	(4 208)	(6 370)
Location, maintenance et charges d'entretien	(1 826)	(1 715)
Honoraires non scientifiques	(672)	(934)
Frais de déplacements et de congrès	(654)	(678)
Coûts de propriété intellectuelle	(695)	(535)
Honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires	(487)	(444)
Marketing, communication et relations publiques	(287)	(308)
Assurance	(115)	(99)
Télécommunications	(68)	(76)
Frais bancaires	(14)	(15)
Autres	(76)	(27)
<b>Autres achats et charges externes</b>	<b>(9 102)</b>	<b>(11 201)</b>

La Société sous-traite une part significative des études précliniques (développement pharmaceutique pilote, études de tolérance et autres expériences et modèles, etc.) et cliniques (coordination des essais, coûts des forfaits hospitaliers, etc.). La hausse du poste entre 2010 et 2011 résulte de l'avancée significative des programmes IPH 2101 et IPH 2102. Cette hausse, qui se chiffre à 3,4 millions d'euros pour ces deux programmes, est partiellement compensée par la baisse des coûts de sous-traitance sur les autres programmes (0,9 million d'euros).

Les frais de propriété intellectuelle comprennent, d'une part, les dépenses liées aux brevets et demandes de brevets sur les inventions de la Société ainsi que sur les inventions de tiers et, d'autre part, les coûts liés aux options sur licences et licences sur les inventions desdits tiers.

Les honoraires de conseils scientifiques, médicaux et réglementaires se rapportent aux services de consultants auxquels la Société fait appel pour ses activités de recherche.

La Société est locataire (location simple et crédit-bail) de ses bureaux (cf. Note 22) et encourt des coûts externes de fourniture d'utilités ainsi que pour l'entretien de son laboratoire et de ses bureaux. Par ailleurs, la Société loue une partie de son parc informatique.

Les honoraires non scientifiques sont relatifs à des prestations de conseil et d'assistance aux activités de commercialisation et d'administration de la Société, et incluent des honoraires juridiques, comptables et d'audit et le support aux activités de développement des affaires commerciales.

Les services de marketing, communication et relations publiques sont pour une bonne part externalisés.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010, la rubrique « Autres » comporte essentiellement des cotisations professionnelles et des coûts de formation du personnel.

#### 17) Coûts de personnel

La Société employait 80 personnes au 31 décembre 2011, contre 79 au 31 décembre 2010.

#### 18) Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2011
Dotations aux amortissements sur immobilisations	(267)	(239)
Dotations aux provisions sur immobilisations	—	—
<b>Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations</b>	<b>(267)</b>	<b>(239)</b>

#### 19) Produits et charges financiers, nets

Les produits / (charges) financiers, nets s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2011
Revenus de placement	40	883
Gains / (pertes) de change	(13)	(117)
Produit / (charge) financière contrat de liquidité	(78)	36
Autres gains / (pertes) financiers	104	56
Provision pour dépréciation des titres et créances rattachées	(645)	432
<b>Produits / (charges) financiers, nets</b>	<b>(592)</b>	<b>1 290</b>

Les gains et pertes de change sont afférents à la conversion d'un compte bancaire en dollars U.S. La Société utilise ce compte pour régler les factures libellées en dollars U.S. Les gains et pertes enregistrés sont des différences latentes.

## 20) Produits et charges exceptionnels, nets

Les produits et charges exceptionnels s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

En milliers d'euros	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2011
<b>Produits exceptionnels</b>		
Produits sur exercices antérieurs	—	7
Prix de cession des immobilisations cédées	101	—
Reprise sur amortissements dérogatoires	36	33
Transferts de charges exceptionnels	—	1
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Charges sur exercices antérieurs	—	(2)
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ou rebutées	(116)	(3)
Dotation aux amortissements dérogatoires	(13)	(29)
<b>Produits / (charges) exceptionnels, nets</b>	<b>8</b>	<b>7</b>

## 21) Impôts sur les bénéfices

### *Déficits reportables*

Selon la législation en vigueur, les Sociétés du Groupe disposent de déficits fiscaux indéfiniment reportables pour un montant total cumulé de 109 millions d'euros au 31 décembre 2011 (97 millions d'euros au 31 décembre 2010).

### *Crédit d'impôt recherche*

La Société bénéficie des dispositions des articles 244 quater B et 49 septies du Code Général des Impôts relatives au Crédit d'Impôt Recherche. Conformément au principe décrit en Note 2f, le Crédit d'Impôt Recherche est comptabilisé au cours de l'année à laquelle se rattachent les dépenses de recherche éligibles.

Le tableau suivant présente l'évolution de ce crédit d'impôt et de sa comptabilisation au cours des trois derniers exercices (en milliers euros) :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2010	2011
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2009	34	—
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2010	3 594	26
Crédit d'impôt recherche (CIR) 2011	—	3 667
<b>Crédit d'impôt recherche</b>	<b>3 628</b>	<b>3 693</b>



## 22) Engagements

### Engagements hors bilans liés au périmètre du groupe consolidé

Néant.

### Engagements hors bilan liés au financement de la Société

- Obligations relatives à certains produits financiers

La Société a contracté différents produits financiers dans le cadre de la gestion de sa trésorerie. Les échéances de ces produits sont diverses, la plus lointaine étant fixée 6 mois après la date de signature. Les sommes investies sur ces supports sont disponibles immédiatement (liquidité quotidienne), elles ne sont soumises à aucun risque de changement de valeur (garantie en capital) et elles sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie.

- Obligations au titre des contrats de crédit bail

Comme expliqué en Note 4, la Société a contracté avec SOGEBAIL, filiale de crédit-bail immobilier de la Société Générale, un contrat de crédit-bail pour le financement de l'acquisition et la rénovation de son siège social et de ses principaux laboratoires. D'une durée de 12 ans, le montant de financement ainsi obtenu s'élève à 6 551 milliers d'euros hors taxes. Le montant des redevances futures au titre du contrat avec SOGEBAIL, y compris les échéances de l'avance-preneur, s'élevait à 4 674 milliers d'euro au 31 décembre 2011. Le tableau ci-dessous n'intègre pas ces dernières (en milliers d'euros).

<b>Rubriques</b>	<b>Terrain</b>	<b>Constructions</b>	<b>Total</b>
<b><i>Valeur d'origine</i></b>	<b><i>1 560</i></b>	<b><i>4 991</i></b>	<b><i>6 551</i></b>
Amortissements :			
- cumul exercices antérieurs	0	659	659
- dotations de l'exercice	0	330	329
<b><i>Total</i></b>	<b><i>0</i></b>	<b><i>989</i></b>	<b><i>989</i></b>
Redevances payées :			
- cumul exercices antérieurs	444	1 087	1 531
- exercice	173	548	721
<b><i>Total</i></b>	<b><i>617</i></b>	<b><i>1 635</i></b>	<b><i>2 252</i></b>
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus	173	548	721
- à plus d'un an et cinq ans au plus	693	2 192	2 885
- à plus de cinq ans	596	1 884	2 481
<b><i>Total</i></b>	<b><i>1 462</i></b>	<b><i>4 624</i></b>	<b><i>6 086</i></b>
Valeur résiduelle			
- à un an au plus	-	-	-
- à plus d'un an et cinq ans au plus	-	-	-
- à plus de cinq ans	-	-	-
<b><i>Total</i></b>	<b><i>0</i></b>	<b><i>0</i></b>	<b><i>0</i></b>

Par ailleurs, la Société a contracté avec SOGELEASE, filiale de crédit-bail mobilier de la Société Générale, plusieurs contrats pour le financement de matériels de laboratoire et de bureau. Le montant des redevances futures au titre des contrats avec SOGELEASE s'élevait à 416 milliers d'euro au 31 décembre 2011.

#### Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles de la société

##### - Obligations au titre des contrats d'achat de droits sur licences

Les contrats d'achat de droits sur licences signés par la Société (i) mettent en général à la charge de la Société l'intégralité des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection et (ii) rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes.

##### - Obligations au titre des contrats d'options sur licences

Les contrats d'options sur licences signés par la Société (i) mettent en général à la charge de la Société l'intégralité des frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection, (ii) requièrent le versement d'une somme forfaitaire en contrepartie de l'option et (iii) rendront la Société redevable envers le propriétaire des droits, si elle décide ultérieurement de lever les options correspondantes, de paiements forfaitaires et de redevances en fonction du franchissement de certaines étapes.

##### - Obligations au titre de la copropriété de droits de propriété intellectuelle

La Société a signé certains accords avec différents partenaires, qui définissent les règles de copropriété et de sous-licence de certains droits de propriété intellectuelle. Ces contrats mettent en général intégralement à la charge de la Société les frais de dépôt, d'examen et d'extension de brevets, ainsi que ceux afférents à leur protection. Ces contrats mettent généralement à la charge de la Société des paiements forfaitaires et des redevances en fonction du franchissement de certaines étapes, en rémunération de la licence consentie par le copropriétaire sur la partie des droits qui lui appartient.

##### - Obligations relatives à certains produits financiers

La Société a contracté différents produits financiers dans le cadre de la gestion de sa trésorerie. Les échéances de ces produits sont diverses, la plus lointaine étant fixée 18 mois après la date de signature. Au 31 décembre 2011, aucun produit financier n'avait d'échéance supérieure à trois mois. Les contrats signés avec les banques relativement à ces produits financiers prévoient en général un partage entre les co-contractants des profits générés par ces investissements.

##### - Obligations au titre des contrats de location simple

La Société a contracté avec Lixxbail, pour la location d'une partie de son matériel informatique. Le montant des redevances futures à ce titre s'élevait à 126 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

##### - Obligations au titre d'autres contrats

Comme expliqué en note 4.1, ayant sous-traité plusieurs fonctions importantes, la Société est amenée à conclure, dans le cadre de ses opérations courantes, des contrats de sous-traitance ou de délégation à court ou moyen terme avec différents tiers, en France et à l'étranger, qui comportent diverses obligations usuelles dans ces circonstances.

## **23) Litige**

Innate Pharma a signé en janvier 2004 un contrat de licence exclusive avec la société allemande Bioagency AG pour toutes les revendications de deux familles de brevets (licence sur la famille de composés dont est issu IPH 1201). La société Bioagency AG a résilié unilatéralement ce contrat en août 2009, résiliation qui a été immédiatement contestée par Innate Pharma, celle-ci considérant que les griefs n'étaient pas fondés et le contrat de licence comme étant toujours en vigueur. BioAgency a alors entamé des poursuites contre Innate Pharma pour contrefaçon de brevets. Le montant des dommages et intérêts demandés initialement à 2,0 millions d'euros par Bioagency a été porté à 10,7 millions d'euros au principal.

Dans ce contexte, Innate Pharma a résilié le contrat de licence exclusive.

Innate Pharma considèrait, que les poursuites en contrefaçon de brevet alléguées par BioAgency étaient infondées. Innate Pharma estimait que ni les pièces ni les écritures fournies pas Bioagency ne permettaient de justifier la demande indemnitaire de Bioagency pour des faits de contrefaçon.

Ce litige a été porté devant la justice par les deux parties. Un jugement en date du 9 décembre 2011 a été rendu par le Tribunal de Grande Instance de Paris, constatant la résiliation du contrat de licence par Innate Pharma en 2010 et déboutant la société BioAgency de l'ensemble de ses demandes formées à l'encontre d'Innate Pharma. A la date d'enregistrement du présent document, les parties peuvent encore faire appel de ce jugement.

#### **24) Droit Individuel à la Formation (DIF)**

Le montant des heures cumulées acquises par les salariés au 31 Décembre 2011 s'élève à 6 164 heures.

#### **25) Evènements postérieurs à la clôture**

Innate Pharma SA a reçu en date du 27 décembre 2011 un avis de vérification de comptabilité. Le contrôle a débuté au mois de janvier 2012. Selon la direction de la Société, aucun risque de redressement n'a été identifié à ce jour.